



Violence conjugale chantages et menaces de mort

Par **bluefoxroom**, le **18/05/2012** à **15:54**

Je suis de nationalité mexicaine. Je me suis marié en France avec une femme française il y a 9 mois et depuis 12 années que on se connaît et quelle se est installée chez moi à New York où je habitais. En mars je quitte la maison après avoir porté plainte pour violence conjugale. Elle m'a coupé sur le visage et menacé de mort. J'ai tout enregistré sur mon téléphone portable. Ça s'est passé 10 jours après avoir reçu mon récépissé et 1 mois avant mon premier titre de séjour. Elle a réussi à que la préfecture arrête mon premier titre de séjour par un an. Aujourd'hui elle dit que je me marie pour les papiers [pas vrai] elle a commencé les procédures de divorce, tout pour que moi ne aie aucune chance de rester en France- elle m'a dit. Il y a 2 mois j'ai réussi à trouver un travail à temps complet et indéterminé et un logement aussi. Mon récépissé termine le 22 mai 2011. Elle cherche de trouver mon nouveau adresse et un huissier est venu à mon travail pour me délivrer un dossier... Dois-je lui donner mon adresse? Je pense que j'ai 3 cas. La récupération de mon titre de séjour La blessure et le divorce. Que conseil pourriez-vous me donner. Je vous remercie en avance

Par **chris_ldv**, le **28/05/2012** à **09:29**

Bonjour, Le résultat du jugement pénal pour violence conjugale conditionnera la décision administrative pour votre titre de séjour en France. Cordialement,